



Information pour le paiement des cotisations annuelles 2024 de la PGA du Canada

Option de plan de paiement pour les cotisations annuelles 2024

Établissez un plan de paiement mensuel via Visa, MasterCard, et débit Visa sur le site pgaofcanada.com

| Options de plans de paiement mensuel | Débutant le | Se terminant le | Rabais & Concours |
|---|--------------------|------------------------|--|
| 3 mois | 25 août, 2023 | 25 octobre, 2023 | Éligible au concours seulement pour les cotisations 2024 |
| 4 mois | 25 août, 2023 | 25 novembre, 2023 | Non éligible |
| 5 mois | 25 août, 2023 | 25 décembre, 2023 | Non éligible |
| 6 mois | 25 octobre, 2023 | 25 mars, 2024 | Non éligible |
| 7 mois | 25 septembre, 2023 | 25 mars, 2024 | Non éligible |
| 8 mois | 25 août, 2023 | 25 mars, 2024 | Non éligible |

Par exemple, \$1000 dû pour votre cotisation annuelle 2024, si vous choisissez:

- 3 paiements mensuels égaux de 333,33 \$ pour août, septembre et octobre
- 4 paiements mensuels égaux de 250,00 \$ pour août, septembre, octobre et novembre
- 5 paiements mensuels égaux de 200,00 \$ pour août, septembre, octobre, novembre et décembre
- 6 versements mensuels égaux de 166,67 \$ pour octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars
- 7 mensualités égales de 142,86 \$ pour septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars
- 8 paiements égaux de 125,00 \$ pour août, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars

Comment établir mon plan de paiement?

Veuillez visiter pgaofcanada.com/members/invoices pour configurer l'une des quatre options de plan de paiement. Vous pourrez sélectionner l'un des quatre modes de paiement énumérés ci-dessus et choisir le 1er, le 15 ou le 25 du mois pour vos paiements mensuels automatiques..

PGA OF CANADA

13450 DUBLIN LINE, ACTON, ON L7J 2W7

TEL: 1-800-782-5764 FAX: 519-853-5449

www.pgaofcanada.com email: info@pgaofcanada.com



Puis-je réduire ma mensualité avec un acompte?

Oui, pour réduire le montant de votre paiement mensuel, vous pouvez effectuer un premier versement lors de la configuration de votre plan de paiement mensuel.

Le site Web facturera-t-il automatiquement ma carte de crédit mensuellement après la configuration d'un plan de paiement?

Oui, après avoir configuré un plan de paiement sur pgaofcanada.com, le site Web facturera automatiquement la carte de crédit fournie mensuellement en fonction du plan sélectionné et mettra à jour votre facture au fur et à mesure du traitement des paiements.

Serai-je un membre actif en règle de la PGA du Canada?

Oui, si vous décidez de payer votre cotisation 2024 via l'une des options de plan de paiement ci-dessus, vous serez considéré comme un membre en règle de la PGA du Canada. Cependant, si votre statut de membre est «Inactif» car vous ne répondez pas à vos exigences en matière de formation, vous resterez «inactif».

Date limite pour établir un plan de paiement en ligne sur pgaofcanada.com?

La date limite pour mettre en place un plan de paiement en ligne sur pgaofcanada.com est le **24 octobre 2023** pour éviter les frais de retard, mais vous accordez du temps supplémentaire pour payer vos cotisations 2024. Après cette date, les frais sont payables en totalité plus les frais de retard applicables, et les plans de paiement ne sont pas disponibles.

Paiements par carte de crédit refusés

La PGA du Canada avisera les membres par courriel et / ou appel téléphonique des transactions par carte de crédit refusées.

IMPORTANT: *Les membres inscrits au plan de paiement qui auront refusé deux paiements ou qui n'auront pas résolu les problèmes liés à une transaction par carte de crédit refusée dans les 10 jours ouvrables ne seront plus éligibles au plan de paiement. Après le 1er novembre, les frais de retard seront ajoutés et le paiement complet sera dû avant le 31 décembre pour éviter la suspension de l'adhésion. Les frais de renouvellement d'adhésion restant dus à ce moment-là deviendront exigibles immédiatement.*

Frais pour les transactions par carte de crédit refusées:

Les transactions par carte de crédit refusées entraîneront des frais supplémentaires (frais administratifs de 10 \$) à votre compte. Le paiement refusé, y compris les frais supplémentaires, doit être remplacé par un paiement sécurisé (chèque certifié, mandat-poste ou carte de crédit en cours) dans les 10 jours ouvrables suivant la date de l'avis de la PGA du Canada. Après 10 jours, s'il y a lieu, des frais de retard peuvent être ajoutés ou le défaut de remplacer une transaction par carte de crédit refusée entraînera l'annulation de l'adhésion conformément au règlement 3.4 de la PGA du Canada. (g).

PGA OF CANADA

13450 DUBLIN LINE, ACTON, ON L7J 2W7

TEL: 1-800-782-5764 FAX: 519-853-5449

www.pgaofcanada.com email: info@pgaofcanada.com



Politique de remboursement:

Veillez consulter la politique de remboursement ci-dessous (page 5).

Paiements effectués au plus tard le 1er novembre 2023 pour les cotisations annuelles 2024

| Modes de paiement | Date limite | Rabais & Concours |
|---|--------------------|--|
| Banque en ligne | 1er novembre, 2023 | Éligible |
| Paiement en ligne par carte de crédit | 1er novembre, 2023 | Éligible au concours seulement pour les cotisations 2024 |
| Argent comptant, Chèque, Chèque certifié, ou Traite bancaire | 1er novembre, 2023 | Éligible |

MODES DE PAIEMENT

1. Paiement de factures en ligne par l'intermédiaire de votre institution financière - Veuillez ajouter «PGA du Canada» comme bénéficiaire à votre liste de «factures». Le numéro de compte sera votre numéro d'identification de la PGA du Canada. Faites un paiement à la PGA du Canada en utilisant votre numéro d'identification de la PGA du Canada comme numéro de compte.

Prenez note: certaines institutions financières n'autorisent que cinq numéros pour le numéro de compte. Uniquement dans ces situations, si votre identifiant PGA du Canada comporte plus de 5 chiffres, veuillez supprimer le «1» à l'avant de votre numéro d'identification PGA du Canada. ex. 23456 pour 123456. Veuillez noter que les paiements en ligne peuvent prendre jusqu'à 48 heures pour parvenir à notre banque, veuillez prévoir un temps de traitement suffisant.

2. Visa, Débit Visa ou MasterCard - Veuillez payer en ligne sur pgaofcanada.com/members/invoices ou du site de la zone connectée et en cliquant sur le numéro de facture que vous souhaitez payer, et une fenêtre s'ouvrira pour vous permettre de saisir les détails de votre carte de crédit et le paiement intégral.
3. Argent comptant, chèque, chèque certifié et mandat postal - Veuillez envoyer un chèque par la poste à l'ordre de la PGA du Canada à 13450 Dublin Line, Acton, ON, L7J 2W7. **(Les chèques doivent être à l'ordre de la PGA du Canada)** Pour des questions, contactez: 800.782.5764



**CONNEXION À PGAOFCANADA.COM OU À UN SITE DE ZONE CONNECTÉE
(SASKATCHEWAN, MANITOBA, ONTARIO, QUÉBEC, OTTAWA OU MARITIMES)**

Comment accéder à mon compte PGA du Canada pour consulter ma facture?

1. Veuillez visiter le site www.pgaofcanada.com et cliquez sur l'icône de la petite personne (en haut de la page).
2. Connectez-vous avec votre numéro d'identification et votre mot de passe de la PGA du Canada. Si vous ne connaissez pas votre mot de passe, rendez-vous sur pgaofcanada.com/account/forgotpassword et suivez les instructions qui vous ont été envoyées par courriel pour réinitialiser votre mot de passe.
3. Cliquez sur votre photo ou vos initiales (en haut de la page - même emplacement que l'icône de la petite personne).
4. Cliquez sur factures dans le menu déroulant sous les initiales ou la photo).
5. Cliquez sur le numéro de facture (sur le côté gauche de la page à côté de la facture souhaitée) et une fenêtre s'ouvrira dessous pour effectuer votre paiement intégral par carte de crédit
6. Cliquez sur l'icône Imprimer (sur le côté droit de la page à côté de la facture souhaitée) pour afficher votre facture ou votre reçu.

Je n'arrive toujours pas à me connecter? Je ne me souviens plus de mon numéro d'identification ou de mon mot de passe PGA?

Veuillez contacter le service aux membres de la PGA du Canada au 800.782.5764 x262 ou par courriel au jacob@pgaofcanada.com.

PAIEMENTS EN LIGNE

À partir de quelles institutions financières puis-je effectuer des paiements en ligne / par téléphone?

Vous pouvez payer vos cotisations en ligne si vous faites affaire avec l'une des institutions financières suivantes: TD, CIBC, Banque Royale, Banque Scotia, BMO, coopératives de crédit, ATB, Desjardins, Banque Nationale et Tangerine.

Je ne peux pas enregistrer «PGA du Canada» comme bénéficiaire.

Certaines banques, comme de nombreuses coopératives de crédit, n'ont pas la PGA du Canada enregistrée avec le nom exact comme celui mentionné ci-dessus. Veuillez rechercher «CPGA» ou «Canadian PGA» et notre nom complet apparaîtra.

PGA OF CANADA

13450 DUBLIN LINE, ACTON, ON L7J 2W7

TEL: 1-800-782-5764 FAX: 519-853-5449

www.pgaofcanada.com email: info@pgaofcanada.com



COTISATIONS ANNUELLES 2024– INFORMATION IMPORTANTE

Le paiement des cotisations d'adhésion 2024 doit être reçu par le bureau national de la PGA du Canada avant le 1er novembre 2023. Toutes les cotisations reçues après ces dates seront assujetties à des frais de retard qui seront facturés.

Veillez noter l'exception de frais de retard suivante pour les cotisations annuelles 2024: Sauf pour les personnes inscrites à un plan de paiement récurrent avant le 25 octobre 2023, pour les cotisations d'adhésion 2024 et adhérant au calendrier de paiement du plan de paiement convenu (voir ci-dessous le barème des frais de retard). Les frais de retard peuvent être appliqués à ceux qui ont un calendrier de paiement s'ils refusent le paiement après le 1er novembre 2023 et ne parviennent pas à rectifier dans les délais indiqués dans les «**Frais pour les transactions par carte de crédit refusées**»

Les chèques sans provision sont soumis à des frais d'administration de 25 \$. Les chèques sans provision qui ne sont pas remplacés avant le 1er novembre 2023 seront également assujettis aux frais de retard en plus des frais d'administration de 25 \$.

Barème des frais de retard et de réintégration

- Si le paiement n'est pas reçu avant le 1er novembre, la pénalité de retard sera de 125 \$, payable au plus tard le 31 décembre.
- Si le paiement n'est pas reçu avant le 1er janvier, l'adhésion sera suspendue et les frais de réintégration de 450 \$ plus taxes seront appliqués.

Les cotisations sont la responsabilité du membre ou de l'apprenti professionnel de la PGA du Canada. Si votre club effectue un versement en votre nom, veuillez vous assurer qu'il est reçu au SIÈGE SOCIAL de l'Association à la date d'échéance. Sinon, la "PÉNALITÉ DE RETARD" sera imposée et vous serez tenu de remettre toutes les sommes en souffrance.

Politique de remboursement

- **Avant le 1er avril**, le montant total des cotisations versées sera remboursé moins les frais administratifs de 20 \$ plus taxes et les montants d'assurance remboursés seront calculés au prorata par mois.
- **Du 2 avril au 30 juin**, les remboursements des cotisations seront calculés au prorata.
- Si une carte de membre en plastique a été envoyée par la poste, pour qu'une démission soit complète, la carte de membre doit avoir été reçue par le bureau national au plus tard aux dates ci-dessus pour traiter le remboursement applicable.
- **Au 1er juillet**, aucun remboursement ne sera émis pour les cotisations des membres.- Les frais de retard, les frais d'administration et les frais de chèques sans provision ne sont pas remboursables à tout moment.

PGA OF CANADA

13450 DUBLIN LINE, ACTON, ON L7J 2W7

TEL: 1-800-782-5764 FAX: 519-853-5449

www.pgaofcanada.com email: info@pgaofcanada.com